



Madame la Ministre
de la Santé
Luxembourg

Luxembourg, le 22 JUIL. 2020

Personne en charge du dossier:

Jean-Luc Schleich
☎ 247 – 82954

Réf. CE / SCL : 60.282 – 1139 / sp
Doc. parl. 7622

Objet : Projet de loi portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 et modifiant :

- 1° la loi modifiée du 25 novembre 1975 concernant la délivrance au public des médicaments ;
- 2° la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments.

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du 16 juillet 2020, la Chambre des Députés a adopté **par 31 voix contre 25 voix et 4 abstentions** le projet de loi sous rubrique et qu'elle a décidé qu'il n'y a pas lieu à procéder au second vote, prévu par l'article 59 de la Constitution.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Marc Hansen